

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 juillet 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 39

OBJET

**Affaire n° 2020-059
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET PRINCIPAL**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 juin et affichée le 30 juin 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

05 AOUT 2020

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi sept juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni en mairie après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélar, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Paul Babef), M. Bertrand Fruteau (par Mme Annie Mourgaye), Mme Valérie Auber (par Mme Firose Gador à 17h20).

Arrivée (s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à 17h39.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, prorogée jusqu'au 10 juillet 2020 inclus par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, qui fixe la date limite d'adoption du compte administratif 2019 au 31 juillet 2020 (au lieu du 30 juin),

Vu la loi NOTRe, n° 2015- 991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République et vu ses dispositions relatives au transfert obligatoire des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement aux communautés d'agglomération, au 1er janvier 2020,

Vu l'avis favorable de la commission « finances et affaires générales » du 24 juin 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Vu le rapport présenté en séance du 7 juillet 2020 relatif au compte administratif 2019 du budget principal,

M. le Maire assiste aux débats puis attribue la présidence de la séance à Mme Annick Le Toulec 1^{ère} adjointe et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré et à la majorité (6 oppositions : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye, M. Bertrand Fruteau, M. Patrice Casimir, Mme Valérie Auber),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal et en particulier d'acter les réalisations des opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements) :

Opération	Montant de l'AP en €	Réalisation 2019 en €	Réalisations cumulées en €
SDIS	4 900 000,00	43 696,59	4 319 323,11
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000,00	22 722,58	868 941,97
Programme écoles	11 400 000,00	1 502 244,78	9 537 450,39
Programme ANRU	15 300 000,00	631 926,68	13 763 436,01
PNRU 2 - Phase opérationnelle	45 000 000,00	9 274,00	9 274,00

Article 2 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : excédent de 5 977 988,64 € ;
 - résultat de clôture : excédent de 30 471 851,72 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : besoin de financement de 2 133 723,23 € ;
 - résultat de clôture : besoin de financement de 11 173 677,83 € ;

Article 3 : d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

- dépenses : 12 649 704,45 €,
- recettes : 6 632 772,25 € ;

Article 4 : d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 30 471 851,72 € de la manière suivante :

- 12 093 952,19 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2020 ;
- 18 377 899,53 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2020.

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720_24-DE